



Aux familles des Elèves de Maternelle et d'Elémentaire de Xertigny

A Xertigny, 1^{er} Septembre 2022

NOTE DE RENTREE – ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit en classe de Maternelle ou de Primaire dans l'une des deux Ecoles de Xertigny pour la présente année scolaire.

Afin d'aborder au mieux cette nouvelle rentrée tous ensemble, personnels enseignants, acteurs communaux et parents d'élèves, il nous a semblé opportun de vous faire distribuer cette note de rentrée.

MESURES LIEES A LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Depuis Mars 2020, la France est confrontée à une épidémie mondiale de Coronavirus COVID-19. Celle-ci a un impact sur la vie de l'ensemble des Français, et notamment pour les élèves scolarisés dans les écoles françaises.

Comme l'année précédente, dans le cadre de cette nouvelle Rentrée Scolaire, un nouveau Protocole Sanitaire a été établi par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports en lien avec les autorités sanitaires.

Il repose sur **une graduation comportant 3 niveaux**, avec une analyse régulière de la situation sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé Publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à un autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Vaccinés ou non, les élèves seront accueillis dans les écoles, à compter du 1^{er} Septembre, sur la base du Niveau SOCLE (tel que détaillé ci-dessous).

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas

Activités physiques et sportives	• Pas de restriction	• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
	Protocole de contact-tracing			
Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.				

HORAIRES DES ECOLES

	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
	MATIN	APRES-MIDI
Ecole Maternelle	8h30 – 11h55	13h35 – 16h10
Ecole Primaire	8h30 – 11h55	13h35 – 16h10

L'accueil par les enseignants se fera donc chaque matin à partir de 8h20 et chaque après-midi à partir de 13h25.

TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le temps avant et après le temps de classe constitue le temps périscolaire (garderie ou/et cantine et garderie), qui est mis en place de manière facultative par la Commune de Xertigny. Le temps en dehors des périodes scolaires constitue le temps extrascolaire (mercredis récréatifs, CEL et centre aéré), également mis en place de manière facultative.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE), qui a entièrement repris la compétence depuis le 1^{er} Septembre de cette année (auparavant elle était déléguée à la Région Grand Est) : elle peut sous-traiter soit à une société extérieure et/ou à la collectivité concernée. Pour la présente Année Scolaire, il n'y a pas de changement en la matière, puisque les trois circuits habituels continuent à exister suivant les quasi mêmes conditions : **le Circuit du Moulin Maurt-Moyenpal** (effectué par Madame Nadège ROUHIER, Agent Communal, avec le car communal) **et celui des Hauts et celui de Rasey-Amerey** (effectué par un prestataire privé de la CAE). A noter à cet effet que la Commune de Xertigny doit mettre à disposition dans les cars un Agent Communal pour accompagner et assister les élèves de Maternelle.

Comme indiqué sur nos différents outils de communication (Gazette, Page Facebook, Application Illiwap et Site Internet), l'inscription au transport de vos enfants doit se faire obligatoirement en ligne **via le site de la CAE en renseignant une demande de pré-inscription** : <https://www.agglo-epinal.fr/se-deplacer/inscription-au-transport-scolaire-2022-2023>

Aucun frais d'inscription n'est à régler par vos soins, puisque ces derniers continuent à être pris en charge intégralement par la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Pour celles et ceux qui n'auraient pas encore procédé à leur inscription, nous ne pouvons que vous conseiller de le faire le plus rapidement possible.

En cas de difficultés rencontrées ou de demandes particulières, nous vous invitons à contacter directement **la Communauté d'Agglomération d'Epinal, dont le siège est situé 1 Avenue Dutac à Epinal par mail à cae.transport@agglo-epinal.fr ou par téléphone au 03 29 37 54 60.** A noter que les horaires de passage des lignes de bus sont disponibles en ligne sur le site de la CAE.

GARDERIE ET CANTINE

La Commune de Xertigny propose aux élèves scolarisés dans ses écoles Maternelle et Elémentaire un accueil périscolaire complet avec :

- un accueil périscolaire avant et après la classe (Service de Garderie) de 7h00 à 8h20 et de 16h10 à 19h00 ;
- un accueil méridien (Service de Cantine) de 11h55 à 13h25 avec fourniture d'un repas chaud et surveillance et activités par du personnel communal.

L'inscription et l'accès à ces services fait l'objet d'une nouvelle procédure à compter de cette année, qui vous est directement expliquée sur la fiche d'information annexe correspondante et que nous vous invitons à lire attentivement.

MERCREDIS RECREATIFS

La Commune de Xertigny propose, en appui sur l'ASC d'Hadol-Dounoux et son entité Zig'Anim, **un service de Mercredis Récréatifs à destination des 3 à 15 ans, accessible chaque Mercredi (en dehors des vacances scolaires) dans les locaux de l'Ecole Élémentaire.**

Chaque foyer a la possibilité d'y inscrire son enfant, moyennant un tarif variable en fonction du quotient familial avec **un accueil inclus dès 7h30 et ce jusqu'à 18h30.** Un accueil est possible à la journée avec repas ou en demi-journée avec ou sans repas.

Les inscriptions seront ouvertes, dès la Rentrée, sur le portail famille de l'ASC d'Hadol-Dounoux : www.asc-hadol-dounoux.fr L'équipe d'animation reste à votre disposition pour tout renseignement au 03 29 32 65 90 ou 06 26 34 14 67 ou encore par mail à equipeziganim@yahoo.com

PETITES ET GRANDES VACANCES

A la Toussaint, Février et Pâques, vous pourrez inscrire votre enfant **au CEL (Contrat Educatif Local),** avec un programme concocté par la Commune de Xertigny, en appui sur un collectif d'associations et de bénévoles qui œuvrent en partenariat avec la collectivité et les écoles pour le bien-être des enfants. Diverses activités manuelles, sportives, culturelles, etc... (d'une durée de 1 à 2 heures) seront proposées à chaque Petites Vacances à travers un programme qui sera mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation 3D Ouest, sur le Site Internet, la Page Facebook de la Ville, ainsi qu'en Mairie. Elles sont accessibles gratuitement, sur inscription, aux Xertinois et élèves scolarisés dans nos écoles de 3 à 11 ans.

Aux Grandes Vacances, place **au Centre Aéré et aux Camps Ados,** en appui là encore sur l'ASC d'Hadol-Dounoux, à destination des 3 à 15 ans à compter du premier jour des vacances jusqu'à la mi-Août.

Des communications spécifiques sur ces deux activités extrascolaires seront lancées ultérieurement par la commune.

Un programme d'activités complémentaires à destination des plus de 11 ans sera également proposé pendant l'année scolaire et aux vacances par notre animateur communal, Julien PIERRAT.

COMMUNICATION

Vous pouvez retrouver l'ensemble de nos communications et informations, via :

- la plateforme dématérialisée 3D Ouest (votre Portail Enfance pour la Cantine et la Garderie)



- le Site Internet de la Ville : <https://www.mairie-xertigny.fr/>
- la Page Facebook de la « Ville de Xertigny »
- l'Application Illiwap, disponible sur Smartphone (avec l'identifiant de la commune : 88530)

Nous vous invitons, par ailleurs, en cas de remarque et/ou problème constaté dans le cadre de ces temps périscolaires et extrascolaires à vous rapprocher directement de la Directrice Générale des Services, Madame Lise-Marie HEIDERICH, par mail à dgs@mairie-xertigny.fr, par téléphone au 03 29 30 10 34 ou encore en vous rendant en Mairie aux horaires d'ouverture.

Vous remerciant par avance pour votre lecture attentive des documents, nous vous souhaitons à toutes et tous une agréable rentrée et nous restons également bien entendu à votre entière disposition, les services communaux, les élus municipaux et moi-même, si besoin.



Véronique MARCOT

Maire de Xertigny